



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2422

Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 11ème édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 12 et 13 mai 2023 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2422 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR
L'ORGANISATION DE LA 11EME EDITION DE L'ULTRA
BOUCLE DE LA SARRA LES 12 ET 13 MAI 2023 -
APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION
DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 11^e édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra », le vendredi 12 et le samedi 13 mai 2023 sur le site de la Sarra dans le 5^e arrondissement de Lyon.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu, et notamment la promotion de la course à pied sur toutes les distances supérieures au marathon (soit plus de 42,195 km).

En raison du contexte sanitaire, les éditions 2020 et 2021 de l'« Ultra Boucle de la Sarra » ont dû être annulées. L'édition 2022 était donc particulièrement attendue et a réuni 425 coureurs en solo ou en équipe (84 femmes et 341 hommes).

L'édition 2023 comportera trois courses horaires en solo :

- Une course horaire de 2 heures avec un départ le samedi à 21h00 ;
- Une course horaire de 6 heures, assimilable aux courses nature type trail répondant à la réglementation des courses hors stade (départ le samedi à 17h00) ;
- Une course horaire de 24 heures, soit une épreuve urbaine rappelant les épreuves estivales de montagne et qui reste néanmoins accessible afin d'offrir aux coureurs une porte d'entrée dans le monde de l'ultra endurance (départ le vendredi à 23h00).

Seront également programmées deux épreuves horaires en relais : une course de 6 heures par équipe de trois, et une course de 24 heures par équipe de trois.

Toutes les épreuves offriront aux coureurs la possibilité d'obtenir des points requis pour la participation aux grandes épreuves d'Ultra Trail de l'été.

Ce trail urbain allie plusieurs difficultés techniques puisqu'il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon. La course aura lieu sur la colline de Fourvière avec un départ et une arrivée sur la piste de la Sarra. Le parcours, illuminé à la tombée de la nuit, empruntera le chemin de Montauban, la montée Nicolas de Lange (563 marches) et le retour se fera par le chemin du Viaduc en passant sur la passerelle des quatre vents. Ce circuit de 2 km comporte 90 mètres de dénivelé positif.

Une commission a été créée pour rendre la course plus éco responsable, démarche déjà initiée depuis plusieurs années notamment concernant la réduction et le tri des déchets, la communication et l'incitation à l'utilisation des transports en commun, ou encore la suppression des impressions de flyers.

Pour cette 11^e édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'offrir aux participants une expérience sportive originale qui allie dépassement de soi, plaisir et convivialité ;
- d'augmenter le nombre de participants ;
- de continuer à asseoir la notoriété de cette manifestation auprès du grand public ;
- de faire rayonner la ville de Lyon tout en inscrivant une épreuve qualificative dans le calendrier sportif lyonnais.

Cette manifestation est une opportunité pour valoriser la topographie de notre territoire et des sites exceptionnels tels que la piste de la Sarra. Elle permet d'accueillir des disciplines habituellement de montagne et de proposer aux participants de découvrir Lyon autrement.

Lors de la dernière édition en 2022, l'association a reçu une subvention de 4 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2022/1612 du Conseil municipal du 31 mars 2022.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 5 000 euros allouée à la manifestation, dont le budget prévisionnel s'élève à 37 400 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et à la contribution de cet événement au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération n° 2022/1612 du Conseil municipal du 31 mai 2022;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 4 0000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 11^{ème} édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra », les 12 et 13 mai 2023.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.

- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET